



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022045
Augmentation tarifs cantine**

Séance du 04 Août 2022

Le 04 Août 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme PELLETIER Émeline.

Pouvoir : Madame PELLETIER donne pouvoir à Madame CHAPPAZ, Madame CHAUVET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD.

Secrétaire de séance : Mme DEGIRAL Laurence.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 Juillet 2022.

Date d'affichage de la convocation : 26 Juillet 2022.

Monsieur le Maire expose qu'afin d'amortir une partie de l'augmentation des coûts engendrés par l'eau, l'électricité et le fioul, il convient de revoir à la hausse les tarifs de cantine pour l'année 2022-2023. Suite aux éléments juridiques demandés à la Sous-Préfecture de Vichy, la commune n'est pas limitée dans l'augmentation des tarifs, du moment où cette dernière est en adéquation avec l'évolution à la hausse des charges fixes d'exploitation du service.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur CHAVROCHES et d'augmenter de 26 centimes afin d'avoir des tarifs cohérents entre les communes. Les nouveaux tarifs seront donc pour les enfants, à 2.93 euros, 4.25 euros pour les intervenants extérieurs, 8.02 euros pour les instituteurs et 6.17 euros pour les agents.

Pour rappel, la Mairie de TRETEAU n'avait pas augmenté ses tarifs l'année passée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix des repas de 26 centimes à compter de la rentrée de septembre 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220804-2022048-DE
En date du 05/08/2022
Publication réglementaire effectuée le 05/08/2022